

## EDITORIAL

M'exprimant pour la première fois depuis mon élection à la Présidence de l'UESL, je mesure, pour avoir à des titres divers suivi de longue date les évolutions du 1 % Logement, combien nous sommes aujourd'hui face à des enjeux d'envergure.

La convention cadre signée avec l'Etat le 11 octobre fixant les grandes lignes d'un renforcement du rôle du 1 % Logement dans la politique de renouvellement urbain n'est pas un accord de circonstances mais bien un projet cohérent appuyé sur une volonté commune des Partenaires sociaux.

Ce projet, il s'agit maintenant d'en négocier avec l'Etat les modalités de mise en œuvre, et il faut savoir que les Partenaires sociaux ne se laisseront pas détourner des objectifs dont ils ont pris eux-mêmes l'initiative, notamment la création d'une société foncière dont les actifs seront à terme dévolus au financement des régimes de retraite obligatoires par répartition des salariés des entreprises privées.

Si les négociations aboutissent, ce à quoi nous nous employons, le paysage du 1 % Logement en sera profondément modifié et le réseau des CIL/CCI aura à se mettre en cohérence avec cette réforme structurante.

Novateur et constructif, ce projet suscite, à son stade actuel d'élaboration, inévitablement des interrogations, voire des incompréhensions ; je veux simplement dire, à cet égard, qu'il n'a été conçu contre personne mais répond pleinement à une ambition collective où chacun doit trouver sa place.

Le Président  
**Jean-Claude JOLAIN**

### Sommaire

- ☛ *Bilan des nouveaux emplois au 3<sup>e</sup> trimestre 2001* **2**
- ☛ *Mise en œuvre du concours privilégié « PLUS »* **3**
- ☛ *Nouvelle convention Etat / UESL / ANIL* **3**
- ☛ *Aides exceptionnelles en faveur des sinistrés de Toulouse* **4**
- ☛ *Aménagements réglementaires* **4**

**Bilan des nouveaux emplois au 3<sup>e</sup> trimestre 2001**

	1999	2000	Au 30 septembre 2001
<b>AIDES LOCA-PASS</b>			
▪ Nombre de dossiers (avances et garanties)	12.057	77.837	248.644 (1)
▪ Montants décaissés (avance)	28.005 KF	173.643 KF	589.846 KF (89.921 KE)
▪ Montants engagés (garantie)	87.448 KF	1.137.036 KF	4.883.885 KF (744.543 KE)
<b>PRET PASS-TRAVAUX</b>			
▪ Nombre de dossiers	2.359	17.020	73.622
▪ Montants décaissés	79.500 KF	693.672 KF	3.078.954 KF (2) (469.384 KE)
<b>PRET SECURI-PASS</b>			
▪ Nombre de dossiers	34	106	54
▪ Montants décaissés	534 KF	2.078 KF	1.182 KF (180 KE)
<b>AIDE MOBILI-PASS (3)</b>			
▪ Nombre de dossiers			2.387
▪ Montants décaissés			24.394 KF (3.719 KE)
<b>LOCATIF PRIVE CONVENTIONNE</b>			
▪ Montants décaissés	46 400 KF	72.000 KF	144.763 KF (22.069 KE)

(1) objectif 2001 : 120 000 - (2) objectif 2001 : 2,5 MdF - (3) mise en place au 2<sup>e</sup> trimestre 2001

Le bilan au 3<sup>e</sup> trimestre confirme les tendances constatées au 1<sup>er</sup> semestre avec un rythme de croissance soutenu de toutes les aides, à l'exception du prêt SECURI-PASS, et des objectifs largement dépassés pour le prêt PASS-TRAVAUX et les aides LOCA-PASS :

- Avec près de 98 000 aides LOCA-PASS au 3<sup>e</sup> trimestre, l'activité sur l'ensemble de l'année 2001 devrait être proche de 350 000 aides, soit plus de quatre fois supérieure à 2000,
- Avec plus de 30 000 prêts PASS-TRAVAUX pour 1,3 MdF au 3<sup>e</sup> trimestre, l'activité sur l'ensemble de l'année 2001 devrait être au-delà de

100 000 prêts pour 4,3 MdF, soit plus de six fois supérieure à 2000,

- Avec près de 2 200 dossiers traités au 3<sup>e</sup> trimestre, l'aide MOBILI-PASS amorce un démarrage prometteur,
- Avec 100 MF accordés depuis le 1<sup>er</sup> janvier les interventions dans le locatif privé conventionné enregistrent une accélération significative.

*L'UESL et l'ANPEEC ont obtenu l'accord de la CNIL pour la tenue d'un fichier centralisé des aides accordées en droits ouverts. Une lettre sera adressée aux CIL/CCI à ce sujet dans les prochains jours.*

### Mise en œuvre du concours privilégié « PLUS »

L'engagement pris par le Mouvement de contribuer à hauteur de 1 milliard de francs au plan de relance du logement locatif social, avec le concours privilégié « PLUS » du 1 % Logement, est en bonne voie de réalisation.

Dés que les DDE auront donné leur agrément pour les dernières opérations, les représentants régionaux devront transmettre l'ensemble des éléments à

l'UESL, un bilan provisoire « interne » étant prévu pour la fin de l'année.

A partir de ce bilan, l'UESL assurera, en liaison avec les représentants régionaux, les contacts nécessaires entre CIL/CCI afin de finaliser les engagements sur les opérations agréées en fonction des obligations individuelles des organismes. Le bilan définitif est prévu en mars.

### Nouvelle convention Etat / UESL / ANIL

L'avenant du 7 mars 2001 à la convention Etat/UESL du 3 août 1998 a mis en place un dispositif centralisé de participation du 1 % Logement au financement du réseau des ADIL, dans le cadre d'une enveloppe fixée chaque année.

Il a également prévu qu'une convention particulière entre l'Etat, l'UESL et l'ANIL organiserait la coordination et le partenariat au niveau local entre les ADIL et les CIL/CCI.

Signé le 28 novembre par le Directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de

la construction et les Présidents de l'ANIL et de l'UESL, ce texte développe trois points essentiels :

- l'organisation de la représentation des CIL/CCI au sein des Conseils d'administration des ADIL,
- l'information et l'orientation par les ADIL des bénéficiaires potentiels des produits et services du 1 % Logement vers les CIL/CCI,
- la coordination par les CIL/CCI des actions d'information auprès des entreprises.

### Convention « 10 % » et son avenant du 11 octobre 2001

Le Conseil d'administration de l'UESL vient d'arrêter les nouvelles modalités d'application de la Convention « 10 % » et de son avenant du 11 octobre ; il est rappelé que la mise en œuvre de cet avenant, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, reste soumise à la

signature de la convention d'application à la convention « cadre » du 11 octobre.

*Un SVP spécial Convention « 10% » reprenant la Convention, l'avenant et les modalités d'application et présentant l'ensemble du nouveau dispositif sera publié début 2002.*

## Aides exceptionnelles du 1 % Logement pour les sinistrés de Toulouse

Au nom de la solidarité, le 1 % Logement, en liaison avec le Secrétariat d'Etat au Logement, a mis en place un dispositif exceptionnel d'aides aux sinistrés de la catastrophe de Toulouse.

Intervenant en complément des indemnités versées par les assureurs et des subventions prévues par l'Etat, ce dispositif d'application immédiate prévoit :

- pour la remise en état des logements, **l'extension du prêt PASS-TRAVAUX à tous les propriétaires occupants sinistrés**, à hauteur de 100 000 francs s'ils sont salariés d'une entreprise du secteur assujetti, et dans les autres cas à hauteur de 50 ou 60 000 francs selon les revenus ; avec, à l'instar de ce qui a été mis en place pour la

Somme, des possibilités de préfinancements,

- pour le relogement en locatif, **l'extension des aides LOCA-PASS à tous les sinistrés**, quel que soit leur statut à l'égard du 1 % Logement,
- pour l'aide au maintien des locataires HLM dans leur logement, le **report gratuit octroyé par les CIL/CCI des échéances des prêts aux organismes** qui ne recouvrent pas momentanément les loyers des locataires sinistrés.

*Pour en savoir plus sur le dispositif, vous pouvez consulter le site internet.*

## Aménagements réglementaires

Réuni le 12 novembre, le Comité national de la participation des employeurs à l'effort de construction a émis un avis favorable sur les projets d'arrêtés modifiant des dispositions réglementaires relatives au 1 % Logement.

Ces nouvelles dispositions portent pour l'essentiel sur :

- l'aménagement des textes relatifs à l'emploi des fonds en métropole et dans les DOM, pour leur harmonisation avec les nouveaux emplois du 1 % Logement - notamment le prêt PASS-TRAVAUX -, leur mise en conformité avec la réforme de l'ANAH et la conversion des montants en euros,

- la conversion en euros des seuils de collecte avec l'alignement de ceux des CCI sur les CIL,
- la suppression de l'agrément de collecte pour le Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs migrants, les SACI et les CAF.

Ces arrêtés devraient être publiés pour la fin de l'année.

*Les conversions des montants en euros visées par les projets d'arrêtés correspondent à celles figurant dans le SVP 1 % Logement N°43.*

## Contribution au budget de l'Etat pour 2002

Il est rappelé que la convention du 3 août 1998 prévoit une extinction progressive de la contribution au budget de l'Etat avec un dernier versement de 1,8 milliards de francs (274,408 millions d'euros) en 2002.

Comme les années précédentes, ce versement fera l'objet d'une convention de substitution entre l'Etat et l'UESL qui sera signée après l'adoption définitive de la loi de finances pour 2002.

Les modalités de versement des fonds, et notamment le mode de calcul de répartition de la contribution entre les CIL/CCI, seront identiques à celles de l'an dernier.

## Nouveau CIL et derniers regroupements de CIL/CCI

- Le *GIT* « *Groupement Interprofessionnel du Transport* » vient d'être créé et devrait être prochainement agréé. Il aura pour objet exclusif de concourir au logement des salariés du groupe SNCF. Il reprendra à ce titre les activités 1 % Logement de la SACI du groupe, la SOCRIF.
- Le CILRA (Saint-Omer) et le CIL Armentières-Hazebrouck ont fusionné sous le nom de *CIL de Flandre-Artois*.
- Trois Comités Interprofessionnels du Logement de l'Isère - CILAF, CIL Nord Isère et SLD- ont fusionné sous le nom d'*EPERGOS*.
- La CCI et CPILL de Limoges ont fusionné sous le nom de *CIL Habitat 1 % Limousin*.

L'UESL comptera ainsi 158 organismes (127 CIL et 31 CCI) au lieu de 203 (162 CIL et 41 CCI) en 1997.

## Actions RESEAU

Le n° 6 d'Actions RESEAU est en cours de diffusion. Parmi les sujets abordés, l'événement traite de la Convention du 11 octobre et le dossier aborde l'aide MOBILI-PASS six mois après sa création,

à travers les actions d'information réalisées par les CIL/CCI en direction des entreprises et des salariés pour la faire connaître.

*Actions RESEAU est désormais disponible en ligne sur le site internet de l'UESL.*

*CIL/CCI : Pensez à informer Bernard DABENE ou Catherine DIDIER de vos projets, expériences ... qui pourraient être mis en avant dans un prochain numéro.*

## Nominations

- **Guy BAUDEAN**, Président du CIL Pyrénéen (Tarbes) en remplacement de Gérard CARDENAU.
  - **Gérard BOESCH**, Président du CIL de la Région Havraise (Le Havre) en remplacement de Roland FREMONT.
  - **Charles BOVIGNY**, Président du CIL de l'Yonne (Auxerre) en remplacement de Jean GABRIEL.
  - **Antoine GILBERT**, Président du SALF (Paris) en remplacement de Jean-Pierre VENDEVILLE.
  - **Christian GITIAUX**, Président de CILGERE ENERGIES (Paris) en remplacement de Jean LITAUDON.
- 
- **Stéphane SAUTAREL**, Directeur général de la CCI du Cantal (Aurillac) en remplacement de Robert LAFEUILLE.
  - **Jacques BRIDE**, Directeur général de PLURIAL (Reims).

## ACCIL-Formation - Les prochaines formations

- **La gestion des AIDES LOCA-PASS -**  
Procédures et partenariats  
**10-11 décembre 2001**  
Animation : *Danièle BONTEMPS*  
*Catherine DIDIER*
- **La mise en œuvre des aides aux accédants en difficultés –** Sécurisation, renégociation  
**23 janvier 2002**  
Animation : *Pascale HERMANN*
- **L'application des conventions entre l'Etat et l'UESL -** Incidences comptables et financières  
**13 décembre 2001**  
Animation : *Sophie DESROUSSEAUX*  
*MMP Audit*
- **Le contentieux du recouvrement**  
**24-25 janvier 2002**  
Animation : *Danièle BONTEMPS*
- **Le 1 % Logement et le financement locatif**  
**17-18 décembre 2001**  
Animation : *Catherine DIDIER*
- **Les prêts et aides aux particuliers -** Perfectionnement  
**31 janvier – 1<sup>er</sup> février 2002**  
Animation : *Pascale HERMANN*
- **Les aides LOCA-PASS –** La mise en œuvre des aides à la sécurisation locative : avance et garantie LOCA-PASS  
**22 janvier 2002**  
Animation : *Pascale HERMANN*

Pour vous inscrire, adressez-vous à:

**Françoise DEMARET** ☎ 01 44 85 81 50

**Jeannine SZPIRO** ☎ 01 44 85 81 55